

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 novembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Vincent QUÉNÉ, Maire, le 30 novembre 2021.

Etaient présents : MM Vincent QUÉNÉ – Véronique TROTIN – Patrick RICHARD – Christophe SYNAEVE – Benjamin FAUCHARD – Yvon BIHAN-POUDEC – Sophie TEMANS – Françoise BERTOT-DELAVOYE – Alexia PLANQUOIS – Julie LEGLOAHEC

Etait absent excusé : Mr Pierre-Yves HOFFMANN

Approbation du dernier compte-rendu de séance

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le dernier compte-rendu de séance en date du 21 septembre 2021

Adoption du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

Après avoir pris connaissance du règlement et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés du Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères du Nord et de l'Est du Département de l'Eure (SYGOM).

Convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG 27

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Centre de Gestion de l'Eure propose aux communes une convention d'adhésion au service médecine pour le suivi médical du personnel communal.

Après avoir pris connaissance de la convention et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service médecine à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure et à procéder à toutes formalités afférentes.

Décision modificative budgétaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de la décision modificative budgétaire qui suit en investissement :

de l'article 020 « Dépenses Imprévues »	- 654.00 €
vers l'article 2051 « Concessions et droits similaires »	+ 654.00 €.

Convention Association CHAT L'FEE

Monsieur le Maire rappelle le problème des chats errants sur le territoire communal et propose aux conseillers de signer une convention avec l'Association CHAT L'FEE d'Elbeuf sur Andelle qui se charge de stériliser les chats errants. Il donne connaissance de la convention proposée par l'association, des conditions financières et des modalités de prise en charge des chats errants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association CHAT L'FEE qui prendra effet au 1^{er} janvier 2022. Le Conseil Municipal accepte de régler une cotisation annuelle de 40.00 € à l'association et précise qu'il s'engage à prendre en charge des stérilisations de chats à hauteur de 1 000.00 € maximum par an.

Défense incendie

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise GC Terrassement pour la création de 2 réserves incendie enterrée de 30 m³ rue du Gros Chêne et aux Hauts Boisés d'un montant de 37 425.00 € HT. Une demande de subvention a été faite auprès du Département de l'Eure à hauteur de 60 % dans le cadre du plan de relance²⁷.

Entretien îlot D1

Monsieur le Maire revient sur l'entretien de l'îlot de la D1 et propose de le bétonner. Une idée est abordée sur une végétalisation fauchable en plantant des miscanthus. Le Conseil Municipal poursuit sa réflexion.

Questions diverses

Madame Véronique TROTIN fait le point sur le SIVOS et le dernier conseil d'école du 12 novembre. Le regroupement compte 125 élèves.

Afin d'éviter les soucis de connexion internet à l'école, une livebox va être installée le 1^{er} décembre à l'école de Perruel, les frais d'installation étant pris en charge par la mairie et l'abonnement Orange par le SIVOS.

Monsieur le Maire donne connaissance du résultat du sondage sur l'éclairage public, à savoir 68 réponses sur 220 questionnaires distribués. Il en ressort 43 pour la coupure de l'éclairage public et 25 contre.

Une réflexion est abordée pour la mise en place éventuelle d'interrupteurs crépusculaires.

Monsieur le Maire informe les conseillers que dans le cadre de l'adhésion au groupement d'achat d'énergie électrique coordonnée par le SIEGE, c'est EDF qui a été retenu.

Il est évoqué la mise en place d'une boîte à livres confectionné par Monsieur le Maire et alimentée par une administrée.

La fibre devrait être déployée sur la commune fin 2022.

Le comité des fêtes prévoit une soirée galette.

La distribution des colis des anciens se fera le 11 décembre 2021.

Monsieur Christophe SYNAEVE précise que le SIAEPAP a signé un nouveau contrat avec VEOLIA sur 15 ans suite à la mise en concurrence. L'option de la mise en place d'un groupe électrogène pour le surpresseur du Mesnil a été retenue.